



DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

# RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

## COMMUNE DE BOURG DES COMPTES

Service Public d'Assainissement



## ANNÉE 2015

S.T.G.S. est certifiée *Qualité Sécurité Environnement*



# COMPTE RENDU ANNUEL 2015



Données émises par le service exploitation	Contrôlé par le responsable gestion opérationnelle  Date :  Signature : T. TRIBOUILLARD
Données émises par le service gestion clientèle	Contrôlé par le responsable administratif  Date :  Signature : J.Y. LECOZ
Données émises par le service technique chimie	Contrôlé par le responsable pôle technique chimie  Date :  Signature : M. BODENAN
Validé par le responsable de Centre	Date :  Signature : D. SYLVESTRE



<b>A) COMPTE-RENDU TECHNIQUE.....</b>	<b>4</b>
<b>1) SYNTHESE ANNUELLE ET SUGGESTIONS D'AMELIORATIONS.....</b>	<b>4</b>
1.1) SYNTHESE ANNUELLE .....	4
1.2) CHIFFRES-CLE DU SERVICE .....	5
1.3) SUGGESTIONS D'AMELIORATIONS .....	7
<b>2) LE CONTRAT .....</b>	<b>13</b>
2.1) MODALITES .....	13
2.2) LES AVENANTS .....	13
2.3) LES INTERVENANTS .....	13
2.3.1) LA COLLECTIVITE .....	13
2.3.2) LISTE DES COMMUNES ADHERENTES .....	13
2.3.3) LE DELEGATAIRE .....	14
<b>3) LA GESTION CLIENT .....</b>	<b>15</b>
3.1) REPARTITION DES BRANCHEMENTS .....	15
3.1.1) LE NOMBRE DE BRANCHEMENTS AU 31/12/2015.....	15
3.1.2) BRANCHEMENTS NEUFS .....	15
3.2) INFORMATION SUR LES ABONNES .....	16
3.2.1) MUTATION (INFORMATION SUR LES MOUVEMENTS).....	16
3.2.2) LES VOLUMES COMPTABILISES.....	16
3.2.3) INDICATEURS DE RECLAMATIONS ET DE PRESTATIONS AUX CLIENTS .....	17
<b>4) LA GESTION TECHNIQUE.....</b>	<b>18</b>
4.1) DESCRIPTION DES INSTALLATIONS .....	18
4.1.1) LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT.....	18
4.1.2) LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU .....	20
4.1.3) LE RESEAU .....	20
4.2) LE BILAN D'EXPLOITATION .....	22
4.2.1) BILAN SUR LES VOLUMES.....	22
4.2.2) CONSOMMATION D'ENERGIE.....	22
4.3) SUIVI DE LA QUALITE DE TRAITEMENT .....	23
4.3.1) BILAN HYDRAULIQUE .....	23
4.3.1.1) ENTREE STATION .....	23
4.3.1.2) SORTIE STATION.....	24
4.3.2) BILAN ORGANIQUE.....	25
4.3.2.1) AUTO SURVEILLANCE ENTREE .....	25
4.3.2.2) AUTO SURVEILLANCE SORTIE .....	28
4.3.2.3) SUIVI DU MILIEU RECEPTEUR .....	30
4.3.3) PILOTAGE DE LA STATION .....	31
4.3.3.1) REACTIFS .....	31
4.3.3.2) SOUS-PRODUITS .....	31
4.3.3.3) GESTION DES BOUES .....	31
4.3.4) CONTROLE METROLOGIQUE .....	32
4.3.5) MAGE.....	32



4.4) LES TRAVAUX .....	33
4.4.1) LES INTERVENTIONS D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS .....	33
4.4.2) LES TRAVAUX NEUFS .....	37
4.4.3) LES TRAVAUX DE RENOUELEMENT .....	38
<b>B) COMPTE RENDU FINANCIER .....</b>	<b>39</b>
<b>1) COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION .....</b>	<b>39</b>
<b>2) COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015 .....</b>	<b>40</b>
2.1) COMPTE DE GESTION .....	40
2.2) LES TARIFS .....	41
2.2.1) GRILLE DES TARIFS .....	41
2.2.2) VARIATION DE PRIX .....	42
2.2.3) COMPOSANTES ET REPARTITION PAR REDEVANCE D'UNE FACTURE DE 120 M3 PAR COMMUNE .....	42
2.2.4) EVOLUTION D'UNE FACTURE DE 120 M3 PAR COMMUNE .....	42
2.2.5) CONTROLE DE LA CONFORMITE DU PLAFONNEMENT DE LA PART FIXE .....	43
2.2.6) FACTURE TYPE 120 M <sup>3</sup> – ANNEE 2016 .....	43
2.3) LES EMISSIONS .....	44
2.3.1) DISPOSITIONS CONTRACTUELLES RELATIVES A LA FACTURATION .....	44
2.3.2) RECAPITULATIF DES FACTURATIONS EMISES .....	46
2.3.3) FACTURATIONS PRINCIPALES .....	47
2.3.4) COMPLEMENTS ET REGULARISATIONS .....	48
2.4) LES REVERSEMENTS .....	49
2.4.1) ETAT DES SOMMES A REVERSER A LA COLLECTIVITE .....	49
2.4.2) LES REVERSEMENTS DE TVA .....	50
2.5) LES IMPAYES .....	51
2.5.1) ETAT DES IMPAYES .....	51
2.5.2) TAUX DES IMPAYES .....	51
<b>C) ANNEXES .....</b>	<b>52</b>
ANNEXE 1 : SYNTHESE ANNUELLE DES REGISTRES DES EPANDAGES .....	53
ANNEXE 2 : RAPPORT DE VISITE MAGE .....	54
ANNEXE 3 : FORMULE DE REVISION .....	55
ANNEXE 4 : PLAN DE CURAGE .....	56

## A) COMPTE-RENDU TECHNIQUE

### 1) SYNTHÈSE ANNUELLE ET SUGGESTIONS D'AMÉLIORATIONS

#### 1.1) SYNTHÈSE ANNUELLE

DONNÉES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N/N-1
<b>GESTION CLIENT</b>									
Nombre d'abonnés au 31/12	715	900	924	950	989	1010	1028	1027	-0,10%
Nombre de branchements neufs	38	1	33	15	26	42	25	1	-96,00%
Volumes facturés (en m <sup>3</sup> )	50 522	73 267	80 773	73 951	75 181	76 505	80 838	74 876	-7,38%
<b>GESTION TECHNIQUE</b>									
Volumes traités en m <sup>3</sup>	143 351	134 477	128 543	111 385	141 166	166 971	183 919	129 070	-29,82%
Pourcentage arrivées d'eau claire	64,76%	45,52%	37,16%	33,61%	46,74%	54,18%	56,05%	41,99%	-25,08%
Linéaire de réseau (ml)	19 504	20 884	20 884	20 953	20 953	20 953	20 953	21 105	0,73%
Linéaire de réseau curé (ml)	2 890	2 648	3 404	2 846	2 163	2 647	2 461	2 529	2,76%

#### Commentaires :

Le traitement des eaux usées est satisfaisant sur l'ensemble de l'année 2015. Les arrivées d'eau claire sont en diminution, du fait de précipitations assez faibles.

Depuis 2007, STGS est certifiée **QSE** pour l'ensemble de ses services.

Cette certification porte sur :

La Qualité, avec la certification ISO 9001,  
La Sécurité, avec la certification OHSAS 18001,  
L'Environnement, avec la certification ISO 14001.



## 1.2) CHIFFRES-CLE DU SERVICE

Les données clientèle	2014	2015
Nombre de communes	1	1
Nombre d'habitants desservis	2503	2501
Nombre total d'abonnés	1028	1027
dont abonnés domestiques	1028	1027
dont abonnés non domestiques	0	0
Volumes vendus (A)	80838	74876
dont volumes abonnés domestiques	80838	74876
dont volumes abonnés non domestiques	0	0

Qualité du service aux usagers		
Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchement neuf	100,00%	100,00%
Taux de réclamations	0,00%	0,19%
Taux de réponse au courrier dans un délai de 15 jours (calendaires)	100,00%	100,00%
Proportion de lettres d'attente	0,00%	50,00%
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,16%	2,09%
Nombre d'échéanciers accordés	4	10

Bilans sur la préservation de l'environnement		
Nombre d'abonnés raccordés sur la station	1028	1027
Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	1028	1027
Volume annuel reçu (m3)	183919	129070
Soit un volume moyen (m3/j)	504	354
Nombre de bilans autosurveillance réalisés	12	12
dont nombre de bilan conforme	12	12
Production de boues en tMS/an	32,365	23,557
Production de boues en volumes (m3/an)	694	730,5
Production de boues admise par une filière conforme en tMS/an	32,63	29,944
Taux de rejet sans traitement	0,00%	0,00%
Nombre de déversement dans le milieu récepteur par an	0	0
Nombre de point de déversements où les volumes sont suivis (mesure de débit)	0	0
Nombre de jour où un dysfonctionnement majeur de la station a eu lieu (j)	0	0
Taux d'eau parasite (B-A)/B	56,05%	41,99%
Conformité des équipements aux prescriptions nationales	100%	100%
Conformité de la performance des ouvrages aux prescriptions nationales	100%	100%
Charge annuelle en DBO5 (kg/j)	82,39	77,00



Gestion du patrimoine	2014	2015
Nombre de stations de dépollution	1	1
Capacité de dépollution en équivalent-habitant	3600	3600
Nombre de postes de relèvement	3	3
Linéaire de réseau gravitaire à surface libre (eaux usées) (km)	19,113	19,265
dont linéaire de réseau séparatif (eaux usées) (km)	19,113	19,265
dont linéaire de réseau unitaire (km)	0,000	0,000
Linéaire de réseau de refoulement (km)	1,840	1,840
Linéaire de réseau eaux pluviales séparatif (km)	nc	nc
Nombre de réparation de conduites principales pour fuite ou rupture	0	0
Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	0	0
Linéaire d'hydrocurage préventif (km)	2,461	2,529
Longueur de réseau renouvelé (km)	0,000	0,000
Nombre d'obstructions du réseau	1	3



## 1.3) SUGGESTIONS D'AMELIORATIONS

### • RESEAUX

Des arrivées d'eaux claires restent importantes. Même si des réparations ponctuelles ont été réalisées, il faut continuer la démarche.

Le recensement des commerçants des métiers de la bouche sera à envisager pour les amener à s'équiper et/ou entretenir les bacs dégraisseurs. L'entretien de ces dégraisseurs pourra être cadré par la mise en place de conventions tripartites Commerçant / Mairie / Délégué.

Les graisses sont une nuisance pour le fonctionnement des capteurs dans les postes de relevage, le bon écoulement dans les réseaux, et une charge organique significative sur la station d'épuration.

Poste de la Touche : La clôture du poste est à prévoir. Un clapet anti retour est également à mettre en place sur la canalisation de trop plein de la bêche, celui-ci véhiculant de l'eau pluviale à contre-courant aux hautes eaux. La mise en conformité du poste est à programmer : barreaudage de la bêche, mise en place d'une chambre de vannes clapets

### • USINES

Le pompage des boues du silo lors des épandages s'avère plus pratique pour les intervenants avec leur potence équipée de turbine, par-dessus l'ouvrage, plutôt que par la canalisation prévue à cet effet. Les espaces verts sont empruntés par les engins lors de ces manœuvres, et endommagés. Une modification de la voirie est à envisager.

Le groupe électrogène de secours des postes de relevage est entreposé à la station. Un garage permettrait de le ranger dans des conditions climatiques plus sereines.



Sur l'entrée secondaire, les débits sont de plus en plus importants. On constate dès lors que le canal de mesure arrive en limite de fonctionnement (du fait probablement d'un problème de conception). Il pourra être nécessaire de le changer.

Les graisses en flottation dans le poste de relevage de tête sont à l'origine du non fonctionnement des capteurs d'asservissement des pompes. Il serait bon de mettre en place un agitateur de brassage pour éviter l'accumulation.

Le poste de relèvement de tête nécessite la procédure d'intervention en espace confiné pour les interventions courantes d'exploitation. Le déplacement des capteurs, ainsi que le rallongement des barres de guidage des pompes au niveau du platelage supérieur permettraient des interventions dans des conditions plus sereines. La configuration haute de l'ouvrage est conçue pour les périodes de crue de la Vilaine.

Lors de forts épisodes pluvieux, le poste est saturé et entraîne une montée en charge du réseau et le soulèvement de certains regards. Une réflexion est à envisager sur une éventuelle solution, comme la mise en place d'un trop-plein avec mesure des débits déversés.

Avec la sortie du GAEC de la Mariais du plan d'épandage des boues, celui-ci est à mettre à jour.



- **REGLEMENTATION**

## **NOUVEL ARRETE ASSAINISSEMENT**

**L' arrêté du 21 juillet 2015** relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 (20 EH) a été publié au journal officiel du 19 août 2015, texte n°2.

Les dispositions de cet arrêté entrent en vigueur au 1er janvier 2016 (à l'exception de celles relatives à l'autosurveillance du système de collecte pour lesquelles la mise en place des équipements et la transmission des données doivent intervenir au plus tard le 31 décembre 2015).

A compter de cette date, **l'arrêté du 22 juin 2007 est abrogé.**

Quelques points d'évolution sont à prendre par rapport à l'arrêté du 22 juin 2007 notamment :

### **1. Evolution sur l'autosurveillance**

Le système d'assainissement est constitué par un système de collecte, une station de traitement des eaux usées et un ouvrage de rejet final. L'ensemble de ces ouvrages doit être surveillé.

Les points de mesure font référence aux points réglementaires et logiques définis par le SANDRE. Les points A1 A2 A3 A4 A5 A6 A7 sont des points réglementaires.



## ➤ Stations supérieures ou égale à 2000 EH

Exigence pour les stations de traitement des eaux usées de capacité supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 (>2000 EH)

Point concerné	Débits	Caractéristiques des charges polluantes
Entrée (point A3)	Dispositif de mesure et enregistrement en continu (1)	Préleveurs à poste fixe Préleveurs automatiques, réfrigérés, isothermes, asservis aux débits
Sortie (point A4)	Dispositif de mesure et enregistrement en continu	Préleveurs à poste fixe Préleveurs automatiques, réfrigérés, isothermes, asservis aux débits
DO en tête (point A2)	Mesure et enregistrement en continu	Moyens pour estimation Aménagements pour permettre les prélèvements d'échantillons représentatifs sur 24 h (1)
By-pass (point A5)	Mesure et enregistrement en continu	Moyens pour estimation Aménagements pour permettre les prélèvements d'échantillons représentatifs sur 24 h (1)
Autre entrée : apports extérieurs sur la file eau (point A7)	Dispositif permettant de mesurer la quantité (masse et/ou volume)	Dispositif permettant d'estimer la qualité si fréquence d'apports inférieure à 12 fois par an, et de mesurer dans les autres cas Pour les STEU ≥ 10 000 EH : dispositif permettant la mesure de la qualité
Boues produites (point A6)	Dispositif permettant la mesure de la quantité de matières sèches avant tout traitement et hors réactifs	
Boues évacuées (point S6)	Dispositif permettant la mesure de la quantité brute (masse et/ou volume) et de la quantité de matières sèches	Mesure de la qualité
Boues importées dans la file boues (point S18)	Dispositif permettant la mesure de la quantité brute (masse et/ou volume), de la quantité de matières sèches	

- (1) Pour la caractérisation des charges polluantes des stations de capacité ≥ 100 000 EH :
- Préleveurs à poste fixe
  - Préleveurs automatiques, réfrigérés, isothermes, asservis aux débits

## ➤ Système de collecte

Exigence pour les systèmes de collecte de capacité supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 (>2000 EH)

### Equipements d'autosurveillance du système de collecte (réseaux unitaire et mixtes)

Déversoirs d'orages (y compris trop-pleins) situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une CBPO	Comptabilisation débits / temps de déversement	Caractéristiques des charges polluantes
≥ 120 kg DBO5/j	Mesure des temps de déversement journaliers et estimation des débits rejetés (1)	
≥ 600 kg DBO5/j et déversement plus de 10 jours par an en moyenne quinquennale	Mesure et enregistrement en continu des débits rejetés	Estimation de la charge polluante rejetée (MES, DBO5, DCO, NTK, Ptot)

(1) : Le préfet peut remplacer cette disposition par la surveillance des déversoirs d'orage dont le cumul des volumes ou flux rejetés représente au minimum 70% des rejets annuels au niveau des déversoirs d'orages.

### Equipements d'autosurveillance du système de collecte (réseaux séparatifs)

Trop-pleins situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une CBPO	Comptabilisation débits / temps de déversement	Caractéristiques des charges polluantes
≥ 120 kg DBO5/j	Mesure des temps de déversement	

## 2. Manuels d'autosurveillance

Mise à jour des manuels d'autosurveillance pour les installations de plus de 2000 EH, prise en compte de la partie collecte

## 3. Expertise technique

*Expertise technique du dispositif d'autosurveillance des systèmes d'assainissement*

*Ce contrôle a pour objectif de vérifier :*

- *la présence des dispositifs de mesure ou d'estimation de débits et de prélèvement d'échantillons mentionnés à l'arrêté du 21 juillet 2015*
- *le bon fonctionnement et le respect des conditions d'exploitation de ces dispositifs*
- *le respect des conditions de transport et de stockage des échantillons prélevés*
- *le respect des modalités de réalisation des analyses pour les paramètres fixés par l'arrêté*



## 4. Ce qui change pour la station de Bourg des Comptes

La station et le réseau de collecte sont conformes à la nouvelle réglementation.

Cependant, le manuel d'autosurveillance sera à mettre à jour et un diagnostic réseau devra être réalisé tous les 10 ans.



## 2) LE CONTRAT

### 2.1) MODALITES

Type de contrat :	<b>Affermage</b>
Date d'effet :	01/01/2005
Durée :	12 ans
Date de fin :	31/12/2016

### 2.2) LES AVENANTS

Avenant n°1 :	
Objet :	Fixation d'une formule de variation des prix des travaux neufs
Date d'effet :	12 novembre 2007

### 2.3) LES INTERVENANTS

#### *2.3.1) La collectivité*

Nom de la collectivité :	<b>Commune de Bourg des Comptes</b>
Le Maire :	Monsieur Christian LEPRETRE
Le siège :	En mairie 35890 BOURG DES COMPTES
Téléphone :	02.99.05.62.62
Fax :	02.99.05.62.69

#### *2.3.2) Liste des communes adhérentes*

Nom de la Commune	Population totale (Population légale 2013 - source INSEE)
BOURG DES COMPTES	3 284



## 2.3.3) Le délégataire

<b>Société :</b>	<b>STGS</b>
<b>Responsable Exploitation :</b>	Monsieur D.SYLVESTRE
<b>Adresse :</b>	1 Place Ernest Jan 56303 PONTIVY CEDEX
<b>Téléphone :</b>	02.33.79.46.79
<b>Courriel :</b>	daniel.sylvestre@stgs.fr



## 3) LA GESTION CLIENT

### 3.1) REPARTITION DES BRANCHEMENTS

#### *3.1.1) Le nombre de branchements au 31/12/2015*

Répartition par commune

Nombre de raccordés au 31 décembre :

COMMUNE	2014	2015	Evolution
BOURG DES COMPTES	1028	1027	-0,10%
<b>TOTAL</b>	<b>1028</b>	<b>1027</b>	<b>-0,10%</b>

#### *3.1.2) Branchements neufs*

COMMUNE	Nombre de branchements neufs 2015
BOURG DES COMPTES	1



## 3.2) INFORMATION SUR LES ABONNES

### **3.2.1) Mutation (information sur les mouvements)**

En 2015, il y a eu :

97 arrivées

98 départs

En 2015, nous avons :

92 abonnés prélevés automatiquement  
à facturation

172 mensualisés

### **3.2.2) Les volumes comptabilisés**

La période de relève des compteurs s'étale du 13 octobre 2014 au 12 octobre 2015

Les répartitions des volumes consommés par commune :

COMMUNE	2014	2015	Evolution
BOURG DES COMPTES	80 838	74 876	-7,38%
<b>Total</b>	<b>80 838</b>	<b>74 876</b>	<b>-7,38%</b>

*Nombre de redevables directs auprès de l'Agence de l'Eau : 0*

### 3.2.3) Indicateurs de réclamations et de prestations aux clients

Les indicateurs sont présentés ci-dessous conformément au décret du 2 mai 2007 relatif à l'annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales et sont issus de notre dispositif de mémorisation des réclamations écrites.

Prestations aux clients	2015
Taux de réponses au courrier dans un délai de 15 jours (calendaires)	100,00%
Proportions de lettres d'attente parmi ces réponses dans les délais	50,00%
Taux de respect du délai de remise en eau des branchements existants	100,00%
Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchement neuf	100,00%
Réclamations récurrentes	2015
B1.1 Nombre de réclamations pour une obstruction sur réseau	0
B1.2 Nombre de réclamations pour une obstruction sur branchement	0
B2.1 Nombre de réclamations pour débordement inondation sur un poste de relèvement	0
B2.2 Nombre de réclamations pour débordement inondation chez l'abonné	0
B3 Nombre de réclamations pour une casse	0
B4 Nombre de réclamations pour des odeurs	2
C1. Nombre de réclamations sur des travaux de réparation sur le réseau	0
C2. Nombre de réclamations sur des travaux réalisés sur un branchement ( dont rendez-vous manqués)	0
D1 Nombre de réclamations sur le niveau de prix	0
D2 Nombre de réclamations pour erreur de relève ou de facturation	0
D3 Nombre de réclamations sur la qualité des contacts et de l'accueil	0
D4 Nombre de demandes d'échéanciers	10

## 4) LA GESTION TECHNIQUE

### 4.1) DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

#### 4.1.1) Les installations de traitement

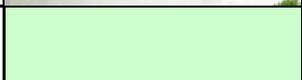
##### ■ Station de La Longrais

- Date de mise en service : 2006
- Capacité nominale : 3600 EH
- Type de filière : Boues activées à aération prolongée
- Zone collectée : Commune de Bourg des Comptes
- Equipement de télésurveillance : Oui
- Groupe électrogène : Oui
- Arrêté : Oui (6 juillet 2005)
- Débit nominal : 745 m<sup>3</sup>/jour
- Norme de rejet :

Normes	Concentration étiage (mg/l)	Concentration hors étiage (mg/l)	Rendements étiage (%)	Rendements hors étiage (%)	Valeurs rédhibitoires (mg/l)
MES	20	30	96	95	85
DBO5	15	25	96	93	50
DCO	60	90	94	91	250
NTK	8	10	87	85	
NGL	12	20	83	75	
Phosphore total	1,5	2	89	87	





Description		
<b>Poste de tête</b>	2 pompes de relèvement 80 m <sup>3</sup> (arrivée secondaire en gravitaire)	
<b>Prétraitement</b>	Séparation automatique des déchets inertes par tamis rotatif	
<b>Bassin d'aération</b>	Bassin 850 m <sup>3</sup> équipé de deux turbines lentes fixes et un agitateur	
<b>Déphosphatation</b>	Injection de chlorure ferrique	
<b>Clarificateur</b>	Bassin 618 m <sup>3</sup> équipé d'un pont racleur inox	
<b>Puits à boues</b>	Poste équipé de deux groupes électropompes à vitesse variable	
<b>Déshydratation des boues</b>	Table d'égouttage	
<b>Stockage des boues</b>	Silo à boues 880 m <sup>3</sup> avec agitateur	
<b>Equipement bilan 24 h</b>	2 préleveurs réfrigérés en entrée, un préleveur en sortie	
<b>Equipement de mesure de débit</b>	1 débitmètre en entrée, 1 canal venturi sur l'arrivée secondaire, un canal venturi en sortie	
<b>Rejet</b>	Dans la Chalouzais puis la Vilaine	

## 4.1.2) Les installations sur le réseau

Type d'ouvrages	Lieu	Nombre de pompes	Débit (m <sup>3</sup> /h)	Télesurveillance
Poste de relèvement	La Touche	2	9,3	Oui
Poste de relèvement	Le Camping	2	47	Oui
Poste de relèvement	Clermont	2	7,7	Oui

## 4.1.3) Le réseau

Les canalisations

RESEAU GRAVITAIRE		
Matériaux	Diamètre	Longueur (ml)
Amiante Ciment	150	66
Amiante Ciment	200	6 120
TOTAL Amiante-Ciment		6 186
PVC	160	231
PVC	200	11 052
PVC	315	186
TOTAL PVC		11 469
Fonte	200	1 610
TOTAL Fonte		1 610
<b>TOTAL RESEAU GRAVITAIRE</b>		<b>19 265</b>
RESEAU REFOULEMENT		
Matériaux	diamètre	longueur (ml)
PVC	63	142
PVC	90	308
PVC	140	915
INC	INC	475
<b>TOTAL REFOULEMENT</b>		<b>1 840</b>
<b>TOTAL RESEAU</b>		<b>21 105</b>

Les ouvrages sur le réseau

Type d'ouvrage	Quantité
Regards de visite	494
Réservoirs de chasse	7



Connaissance du réseau	
existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage,...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10
définition d'une procédure de mise à jour au minimum annuelle	5
existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux et définition d'un procédure de mise à jour au moins annuelle	10
lorsque les informations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total	5
l'inventaire mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés pour la moitié du linéaire total des réseaux	10
lorsque les informations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total	0
le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au du liénaire étant renseignée	0
lorsque les informations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total	0
localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs....)	10
existence et mise à jour d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10
le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards)	0
l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçons (curage, désobstruction, renouvellement...)	10
mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections, notamment par caméra et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	0
mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	0
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>



## 4.2) LE BILAN D'EXPLOITATION

### 4.2.1) Bilan sur les volumes

Les postes de relèvement :

Poste de Clermont

	2015
Temps de fonctionnement (h)	350
Volumes (m <sup>3</sup> )	3 234

Poste du Camping

	2015
Temps de fonctionnement (h)	2 004
Volumes (m <sup>3</sup> )	100 221

Poste de la Touche

	2015
Temps de fonctionnement (h)	1 194
Volumes (m <sup>3</sup> )	11 045

### 4.2.2) Consommation d'énergie

	2014	2015
Site	Conso kwh	Conso kwh
STEP - Total - Bourg des Comptes	132 937	136 543
Poste de refoulement du Camping	18 023	14 723
Poste de refoulement de la Touche	2 164	1 457
Poste de refoulement - Clermont	779	874



## 4.3) SUIVI DE LA QUALITE DE TRAITEMENT

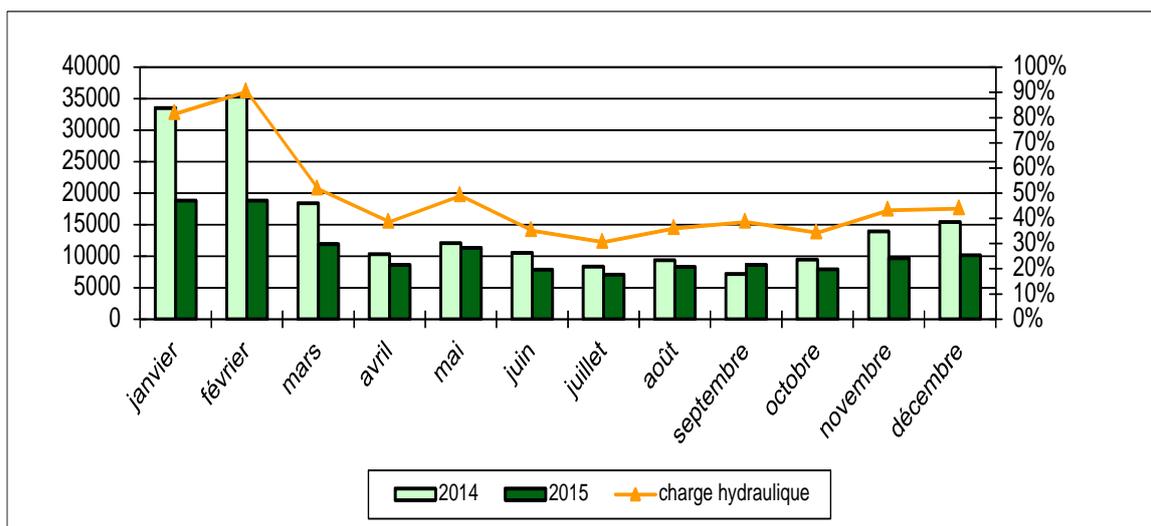
Le service chimie process assainissement et les chefs de station sont en charge des programmes d'auto contrôle. Ils réalisent le suivi de fonctionnement des process, les analyses de terrain et la gestion des boues.

Les bilans d'auto surveillance sont programmés conformément à la réglementation du 21 juin 2007. Les analyses d'eaux brutes et d'eaux traitées sont réalisées par des laboratoires agréés.

### 4.3.1) Bilan hydraulique

#### 4.3.1.1) Entrée station

Volumes traités (en m3)														
Site	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total traité	
2014	STEP	33521	35343	18425	10308	12091	10503	8361	9357	7197	9483	13929	15401	183 919
2015	STEP	18842	18833	11930	8617	11309	7847	7058	8310	8615	7915	9660	10134	129 070
% charge hydraulique		82%	90%	52%	39%	49%	35%	31%	36%	39%	34%	43%	44%	47,72%





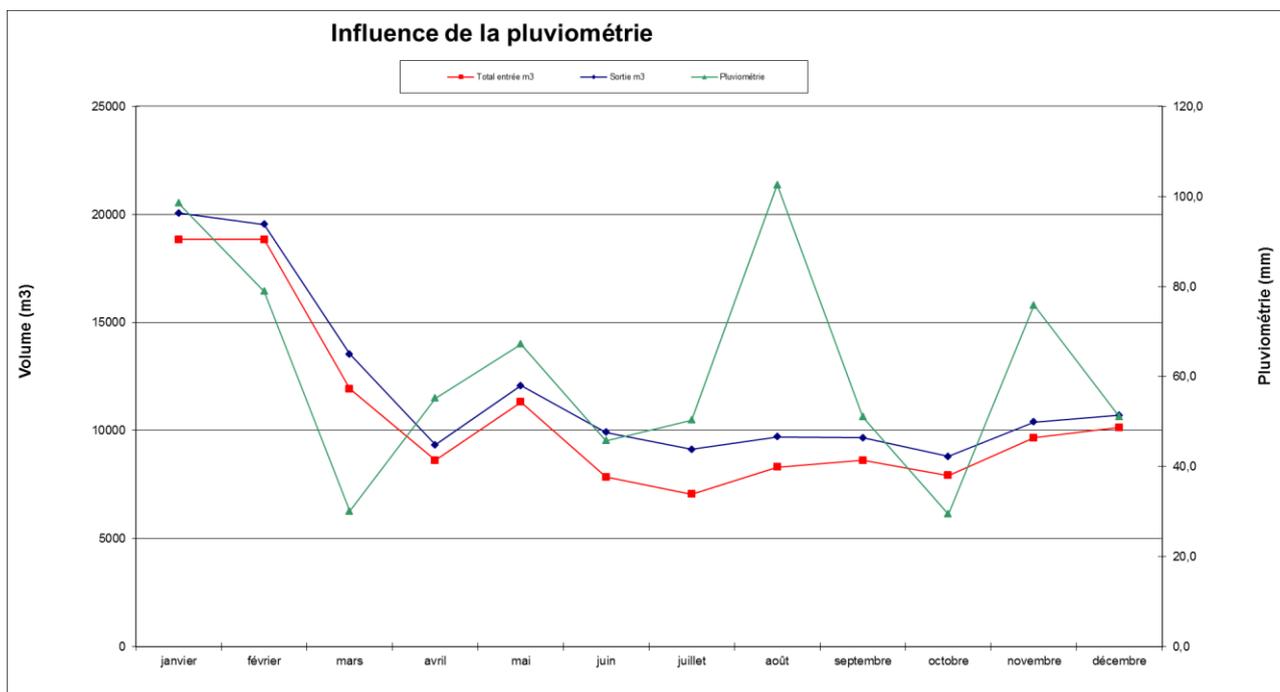
Les débits en entrée station sont variables au cours de l'année. La charge hydraulique est de 48 %, elle évolue entre 3 % à 90% du débit nominal. Ces variations sont dues à l'intrusion d'eaux parasites dans le réseau d'assainissement.

Pourcentage d'arrivées d'eaux claires représentent :

$$\frac{(\text{volume eau traitée} - \text{volume facturé})}{\text{volume eau traitée}} = \frac{(129070 - 74876)}{129070} = 41.99 \%$$

Diminution des arrivées d'eaux claires en 2015 du fait d'une pluviométrie plus faible sur l'année

### 4.3.1.2) Sortie station



Le graphique montre que le réseau est très sensible aux eaux parasites de nappe et dans une moindre mesure aux pluviométries.



## 4.3.2) Bilan organique

### 4.3.2.1) Auto surveillance entrée

Les résultats des bilans 24h d'auto surveillance en entrée de station sont présentés ci-dessous sous forme de tableau en concentration et en flux :

#### Entrée globale

Dates	Débit bilan 24h m3 / j	MES		DBO5		DCO		NH4+		NTK		NGL		Pt		Charge organique reçue en DBO5	
		Conc.	Charge	Conc.	Charge	Conc.	Charge	Conc.	Charge	Conc.	Charge	Conc.	Charge	Conc.	Charge	EH	%
		mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j		
14/01/2015	619	66,24	41	102	63	288	178							4,81	2,98	1050	29,2
12/02/2015	353	260,6	92	263	93	620	219							11,61	4,10	1550	43,1
08/03/2015	480	197,9	95	215	103	446	214	47,92	23,00	67	32,19	67,29	32,30	7,06	3,39	1717	47,7
13/04/2015	263	117,9	31	247	65	532	140							8,78	2,31	1083	30,1
19/05/2015	269	349,4	94	290	78	699	188	66,91	18,00	69	18,49	89,26	24,01	9,63	2,59	1300	36,1
10/06/2015	255	109,8	28	286	73	573	146	0,00						11,84	3,02	1217	33,8
22/07/2015	205	595,1	122	356	73	912	187	82,98	17,01	84	17,30	107,12	21,96	11,12	2,28	1217	33,8
23/08/2015	576	64,24	37	82	47	184	106							4,48	2,58	783	21,8
29/09/2015	263	380,2	100	388	102	829	218							11,67	3,07	1700	47,2
29/10/2015	323	544,9	176	545	176	1043	337	138,95	44,88	113	36,63	113,87	36,78	16,28	5,26	2933	81,5
26/11/2015	301	222,6	67	189	57	462	139	19,73	5,94	77	23,18	77,44	23,31	7,81	2,35	950	26,4
08/12/2015	380	350	133	289	110	750	285	75,97	28,87	108	41,04	108,45	41,21	10,89	4,14	1833	50,9
<b>Moyenne</b>	<b>357</b>	<b>272</b>	<b>85</b>	<b>271</b>	<b>87</b>	<b>611</b>	<b>196</b>	<b>62</b>	<b>23</b>	<b>86</b>	<b>28</b>	<b>94</b>	<b>30</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>1444</b>	<b>40</b>

Les concentrations sur l'entrée globale (entrée principale + entrée secondaire) de la station sont variables, tout comme les débits. La charge totale entrante mesurée en moyenne sur 2015 est de 1444 EH soit 40% de la capacité nominale.

# COMPTE RENDU ANNUEL 2015



## Entrée principale

Dates	Débit bilan 24h m3 / j	pH Valeur	MES		DBO5		DCO		NH4+		NTK		NGL		Pt		Charge organique reçue en DBO5	
			Conc.	Charge	Conc.	Charge	Conc.	Charge	Conc.	Charge	Conc.	Charge	Conc.	Charge	Conc.	Charge	EH	%
		UpH	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j		
14/01/2015	556	7,50	67	37	100	56	290	161							4,90	2,72	927	25,7
12/02/2015	329	8,50	270	89	260	86	620	204							11,80	3,88	1426	39,6
08/03/2015	450	7,70	200	90	210	95	440	198	48,00	21,60	67	30,15	67,22	30,25	7,00	3,15	1575	43,8
13/04/2015	251	7,80	100	25	230	58	500	126							8,50	2,13	962	26,7
19/05/2015	258	7,30	320	83	270	70	650	168	66,11	17,06	87	22,45	87,48	22,57	9,30	2,40	1161	32,3
10/06/2015	238	7,80	110	26	290	69	570	136							12,00	2,86	1150	32,0
22/07/2015	195	7,70	590	115	350	68	897	175	83,22	16,23	107	20,87	107,11	20,89	11,00	2,15	1138	31,6
23/08/2015	493	7,60	58	29	69	34	160	79							4,30	2,12	567	15,7
29/09/2015	235	7,80	410	96	400	94	850	200							12,00	2,82	1567	43,5
29/10/2015	265	8,20	600	159	580	154	1100	292	160,00	42,40	124	32,98	124,90	33,10	18,00	4,77	2562	71,2
26/11/2015	275	7,80	220	61	190	52	460	127	16,15	4,44	77	21,18	77,46	21,30	7,80	2,15	871	24,2
08/12/2015	338	7,90	330	112	280	95	720	243	77,78	26,29	110	37,18	110,45	37,33	11,00	3,72	1577	43,8
<b>Moyenne</b>	<b>324</b>	<b>7,80</b>	<b>273</b>	<b>77</b>	<b>269</b>	<b>77</b>	<b>605</b>	<b>176</b>	<b>75</b>	<b>21</b>	<b>95,41</b>	<b>27,47</b>	<b>95,77</b>	<b>27,57</b>	<b>9,80</b>	<b>2,91</b>	<b>1290</b>	<b>35,8</b>

Sur l'entrée principale, les concentrations tout comme les débits peuvent être très variables suivant l'évolution de la pluviométrie. Ces variations montrent bien les problèmes d'intrusion d'eau parasite dans le réseau. La charge moyenne représente 36 % de la capacité nominale.



## Entrée secondaire

Dates	Débit bilan 24h m3 / j	pH UpH	MES		DBO5		DCO		NH4+		NTK		NGL		Pt		Charge organique reçue en DBO5	
			Conc. mg/l	Charge kg/j	Conc. mg/l	Charge kg/j												
14/01/2015	63	7,30	70	4	110	7	270	17							4,20	0,26	116	3,2
12/02/2015	24	7,70	120	3	280	7	620	15							9,10	0,22	112	3,1
08/03/2015	30	7,50	150	5	250	8	520	16	46,80	1,40	68	2,04	68,22	2,05	8,10	0,24	125	3,5
13/04/2015	12	7,40	490	6	590	7	1200	14							15,00	0,18	118	3,3
19/05/2015	11	7,30	970	11	730	8	1800	20	85,55	0,94	130	1,43	130,48	1,44	17,00	0,19	134	3,7
10/06/2015	17	7,80	98	2	260	4	570	10							9,60	0,16	74	2,0
22/07/2015	10	7,60	710	7	450	5	1180	12	77,54	0,78	107	1,07	107,11	1,07	13,00	0,13	75	2,1
24/08/2015	83	7,60	100	8	160	13	320	27							5,50	0,46	221	6,1
29/09/2015	28	7,80	160	4	300	8	630	18							9,10	0,25	140	3,9
29/10/2015	58	7,50	300	17	380	22	770	45	42,78	2,48	63	3,65	63,47	3,68	8,40	0,49	367	10,2
26/11/2015	26	7,80	220	6	190	5	460	12	57,56	1,50	77	2,00	77,46	2,01	7,80	0,20	82	2,3
08/12/2015	42	7,60	490	21	350	15	1000	42	61,44	2,58	92	3,86	92,46	3,88	10,00	0,42	245	6,8
<b>Moyenne</b>	<b>34</b>	<b>7,58</b>	<b>323</b>	<b>8</b>	<b>338</b>	<b>9</b>	<b>778</b>	<b>21</b>	<b>62</b>	<b>2</b>	<b>89,50</b>	<b>2,34</b>	<b>89,87</b>	<b>2,36</b>	<b>9,73</b>	<b>0,27</b>	<b>151</b>	<b>4,2</b>

Sur l'entrée secondaire, les concentrations tout comme les débits sont très variables.

Sur l'ensemble des paramètres, les concentrations de cet effluent sont plus importantes que sur l'entrée principale. Ceci est lié à la différence de qualité de prétraitement (simple grille entrefer 20 mm).

L'entrée secondaire est très sensible aussi aux eaux parasites.

La charge moyenne de l'entrée secondaire représente 4.2 % de la capacité nominale de la station.

L'entrée secondaire représente 10 % de la charge globale entrante sur la STEP.

# COMPTE RENDU ANNUEL 2015



## 4.3.2.2) Auto surveillance sortie

Les résultats des bilans 24h d'auto surveillance en sortie de station sont présentés ci-dessous en concentration, en flux et en rendement :

Dates	Débit bilan 24h m3 / j	pH UpH	MES			DBO5			DCO			NTK			NGL			Pt			
			Valeur	Conc.	Charge	Rend.	Conc.	Charge	Rend.	Conc.	Charge	Rend.	Conc.	Charge	Rend.	Conc.	Charge	Rend.	Conc.	Charge	Rend.
			mg/l	kg/j	%	mg/l	kg/j	%	mg/l	kg/j	%	mg/l	kg/j	%	mg/l	kg/j	%	mg/l	kg/j	%	
14/01/2015	614	7,60	3,00	1,84	95,1	4,00	2,46	95,6	30,00	18,42	88,6							0,39	0,24	91,2	
12/02/2015	384	7,30	8,00	3,07	96,5	3,00	1,15	98,7	30,00	11,52	94,4							1,70	0,65	83,2	
08/03/2015	515	7,60	3,00	1,55	98,3	2,00	1,03	98,9	81,00	41,72	78,9	5,30	2,73	90,9	7,12	3,67	87,9	1,80	0,93	70,6	
13/04/2015	290	7,60	5,00	1,45	94,2	3,00	0,87	98,5	26,00	7,54	94,0							0,58	0,17	92,1	
19/05/2015	306	7,40	5,00	1,53	98,1	3,00	0,92	98,7	19,00	5,81	96,5	1,40	0,43	98,1	6,85	2,10	90,7	0,60	0,18	92,3	
10/06/2015	337	7,30	5,00	1,69	93,6	4,00	1,35	98,0	37,00	12,47	90,8							2,20	0,74	74,0	
22/07/2015	241	7,60	2,00	0,48	99,6	1,50	0,36	99,5	52,00	12,53	92,8	1,50	0,36	98,3	2,13	0,51	97,5	1,13	0,27	87,3	
23/08/2015	469	7,20	5,00	2,35	91,8	3,00	1,41	95,9	30,00	14,07	82,2							1,30	0,61	71,2	
29/09/2015	289	6,10	15,00	4,34	95,5	3,00	0,87	99,1	32,00	9,25	95,4							0,52	0,15	94,7	
<b>29/10/2015</b>	<b>265</b>	<b>5,10</b>	<b>14,00</b>	<b>3,71</b>	<b>97,7</b>	<b>4,00</b>	<b>1,06</b>	<b>99,3</b>	<b>42,00</b>	<b>11,13</b>	<b>96,2</b>	<b>50,00</b>	<b>13,25</b>	<b>59,8</b>	<b>84,81</b>	<b>22,47</b>	<b>32,1</b>	<b>0,36</b>	<b>0,10</b>	<b>98,0</b>	
<b>26/11/2015</b>	<b>306</b>	<b>7,40</b>	<b>12,00</b>	<b>3,67</b>	<b>93,9</b>	<b>6,00</b>	<b>1,84</b>	<b>96,5</b>	<b>44,00</b>	<b>13,46</b>	<b>89,4</b>	<b>4,40</b>	<b>1,35</b>	<b>93,6</b>	<b>24,39</b>	<b>7,46</b>	<b>65,0</b>	<b>2,80</b>	<b>0,86</b>	<b>60,1</b>	
08/12/2015	357	7,00	14,00	5,00	95,5	4,00	1,43	98,5	33,00	11,78	95,2	4,00	1,43	96,2	7,45	2,66	92,9	0,79	0,28	92,4	
<b>Moyenne</b>	<b>364</b>	<b>7,10</b>	<b>7,58</b>	<b>2,56</b>	<b>95,8</b>	<b>3,38</b>	<b>1,23</b>	<b>98,1</b>	<b>38,00</b>	<b>14,14</b>	<b>91,2</b>	<b>11,10</b>	<b>3,26</b>	<b>89,5</b>	<b>22,12</b>	<b>6,48</b>	<b>77,7</b>	<b>1,18</b>	<b>0,43</b>	<b>83,9</b>	
<b>Norme étiage</b>	<b>745</b>		<b>20</b>		<b>96</b>	<b>15</b>		<b>87</b>	<b>60</b>		<b>94</b>	<b>8</b>		<b>87</b>	<b>12</b>		<b>83</b>	<b>1,5</b>		<b>89</b>	
<b>Norme hors étiage</b>	<b>745</b>		<b>30</b>		<b>95</b>	<b>25</b>		<b>85</b>	<b>90</b>		<b>91</b>	<b>10</b>		<b>85</b>	<b>20</b>		<b>83</b>	<b>2</b>		<b>87</b>	

En octobre et novembre 2015, la station a connu une série de dysfonctionnements (panne turbine, pompes chlorure ferrique, table d'égouttage) entraînant une baisse des rendements épuratoires notamment sur les paramètres azotés durant cette période. STGS a mis en place les mesures correctives nécessaires pour revenir à une situation normale le plus rapidement possible. Au regard des limites imposées par l'arrêté national de juin 2007, la station est conforme. Des non-conformités au niveau local (arrêté préfectoral) ont été observées sur les paramètres azotés.

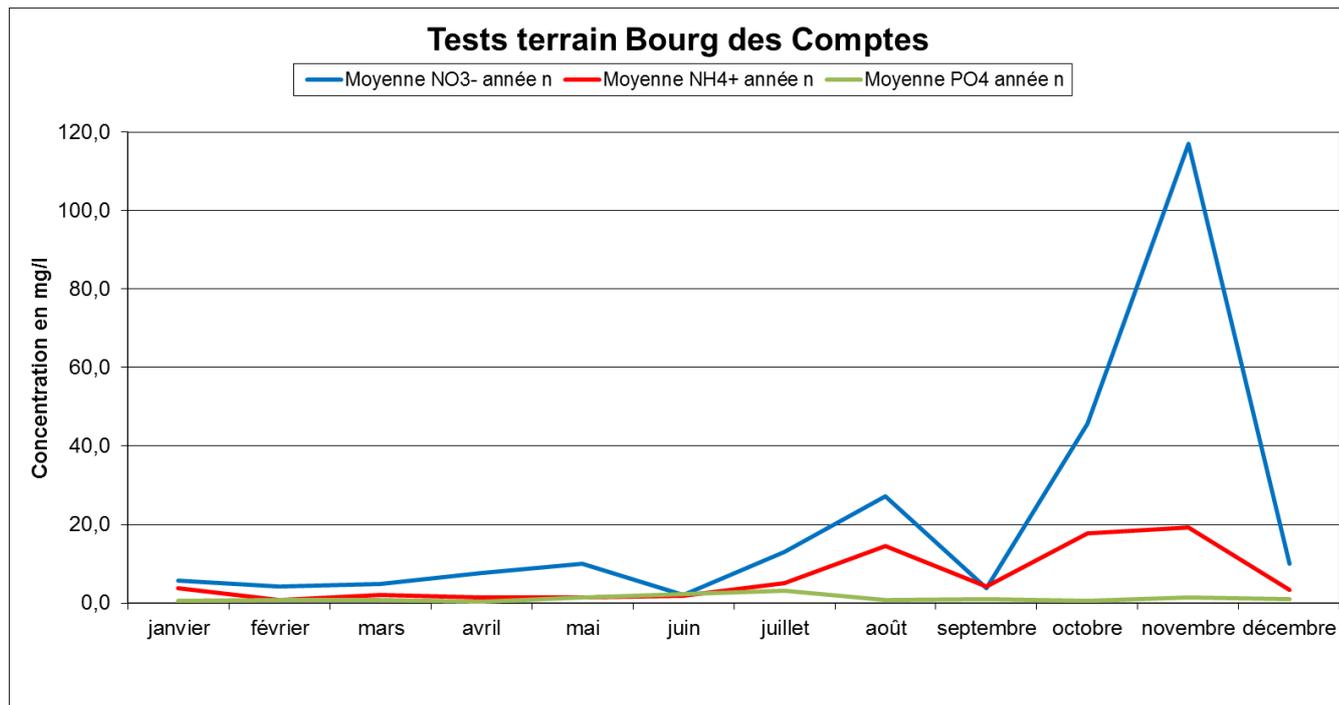


## Tests terrain :

Des tests terrain sont effectués régulièrement sur le rejet.

Ils sont réalisés sur la station à raison de 1 fois par semaine.

Les résultats de ces tests sont présentés sous forme de graphique ci-dessous.



Les tests terrain témoignent du dysfonctionnement du traitement sur les mois d'octobre et novembre.

Pour le reste de l'année les résultats sont conformes.



## Synthèse 2018 des contrôles de bon fonctionnement et de bon entretien sur la commune de BOURG DES COMPTES

Baulon

Bourg-des-Comptes

Bouel

Comblessac

Goven

Guichen

Guignen

Guipry-Messac

La Chapelle-Bouëxic

Lassy

Les Brulais

Lohéac

Loutehel

Mernel

Saint-Malo-de-Phily

Saint-Séglin

Saint-Senoux

Val d'Anast

### Sommaire

- Introduction
- Bilan des contrôles de bon fonctionnement et bon entretien
- Conclusion des avis donnés sur les installations d'assainissement non collectif

**Annexe 1 :** Dispositifs n'ayant pas pu être visités dans le cadre du contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien

**Annexe 2 :** Détail du classement des dispositifs d'assainissement non collectif

**Annexe 3 :** Dispositifs d'assainissement non collectif réhabilités ou en cours depuis le dernier contrôle de bon fonctionnement –

**Mise à jour : Janvier 2020**

#### Pour nous écrire :

Vallons de Haute Bretagne Communauté  
ZA Les Landes - 12, rue Blaise Pascal  
BP 88051 - 35580 Guichen  
Tél. 02 99 57 03 80 - Fax 02 99 57 37 10

#### Pour nous rencontrer :

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)  
Maison du développement - 8, rue du Frère Cyprien  
35330 Maure de Bretagne  
Tél : 02 99 92 46 92 - P. 06 50 39 39 25

## Introduction

Entre février 2018 et avril 2018, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a réalisé les contrôles de bon fonctionnement et de bon entretien sur la commune de BOURG-DES-COMPTES. Le déroulement de cette mission de contrôles a débuté Le 12 février 2018, chaque usager a été informé par courrier de la date de passage du technicien à son domicile. Les visites se sont déroulées en présence du propriétaire ou d'une tierce personne le représentant.

Le contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien des installations existantes consiste en une inspection visuelle de la filière d'assainissement non collectif permettant d'identifier les installations présentant un risque sanitaire et/ou environnemental et/ou présentant un danger pour la santé des personnes. Il a également pour objet de vérifier que le fonctionnement des ouvrages est satisfaisant, qu'il n'entraîne pas de pollution des eaux ou du milieu aquatique, ne porte pas atteinte à la santé publique et n'entraîne pas de nuisances éventuelles pour le voisinage (odeurs notamment).

Il porte au minimum sur les points suivants :

- Repérer l'accessibilité et les défauts d'entretien et d'usure éventuels ;
- Constater que le fonctionnement de l'installation n'engendre pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances.
- Vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur lors de la réalisation ou réhabilitation de l'installation ;
- Vérifier du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration,
- Vérifier de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse,
- Etablir une éventuelle liste de travaux à effectuer pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement, pour répondre aux exigences de la réglementation en vigueur,
- Fixer de prescriptions techniques, notamment pour l'étude des sols ou le choix de la filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif.

A l'issue du contrôle de bon fonctionnement, le SPANC formule son avis, conformément à l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif qui peut être :

- **Installation non conforme** - non-respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique. Absence d'installation - Travaux obligatoires dans les meilleurs délais

- **Installation non conforme** liés aux risques (sanitaires, environnementaux ou sécurité des personnes) et présentant un danger pour la santé des personnes

- lié aux risques de sécurité sanitaire (« défaut de sécurité sanitaire ») :

Risque de contact possible avec les eaux usées non traitées ou prétraitées à l'intérieur de la parcelle comme hors de la parcelle : risque de transmission de maladies via des germes microbiens pathogènes contenus dans les eaux grises

D'après l'arrêté du 27 avril 2012 : **Travaux obligatoire sous 4 ans** à partir de la date du contrôle ou délai de **1 an si vente** (à partir de la date de la signature de l'acte de vente)

### Pour nous écrire :

Vallons de Haute Bretagne Communauté  
ZA Les Landes - 12, rue Blaise Pascal  
BP 88051 - 35580 Guichen  
Tél. 02 99 57 03 80 - Fax 02 99 57 37 10

Dégagement d'odeurs pouvant avoir un impact significatif sur la santé des personnes et être associé à la présence dans l'air de composés nocifs. Nuisances olfactives constatées le jour du contrôle ou après réception d'un moins une plainte pour cette installation D'après l'arrêté du 27 avril 2012 : **Travaux obligatoire sous 4 ans** à partir de la date du contrôle ou délai de 1 an si vente (à partir de la date de la signature de l'acte de vente)

- lié aux risques de sécurité des personnes (« défaut de structure ou de fermeture des ouvrages ») :

Risque lié à la sécurité des ouvrages : défaut de résistance structurelle ou un couvercle non sécurisé (poids insuffisant ou absence de dispositif de sécurisation) pouvant entraîner chutes, blessures voire noyades

D'après l'arrêté du 27 avril 2012 : **Travaux obligatoire sous 4 ans** à partir de la date du contrôle ou délai de 1 an si vente (à partir de la date de la signature de l'acte de vente)

Risque lié à la sécurité des ouvrages : dispositif électrique défectueux

D'après l'arrêté du 27 avril 2012 : Travaux obligatoire sous 4 ans à partir de la date du contrôle ou délai de 1 an si vente (à partir de la date de la signature de l'acte de vente)

- lié aux risques sanitaires (« implantation à moins de 35 m d'un Puits AEP déclaré »)

Risque de contamination microbiologique ou chimique de la ressource en eau quand puits AEP (implantation de l'installation à moins de 35 m d'un puits AEP privé déclaré et ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution). D'après l'arrêté du 27 avril 2012 : **Travaux obligatoire sous 4 ans** à partir de la date du contrôle ou délai de 1 an si vente (à partir de la date de la signature de l'acte de vente)

- **Installation non conforme** : Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présente des dysfonctionnements majeurs.

D'après l'arrêté du 27 avril 2012 : **Travaux obligatoire dans un délai de 1 an** si vente (à partir de la date de la signature de l'acte de vente).

- **Installation présentant une absence de non-conformité** par rapport à la réglementation en vigueur sous réserves des observations (travaux/entretien) ci-dessous

Le SPANC adresse son avis au propriétaire des ouvrages dans lequel sont consignées les observations formulées au cours du contrôle.

L'ensemble de ces informations est transcrit dans le règlement de service du SPANC. Ce dernier est disponible sur le site Internet : <https://www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr/l'assainissement/>

**Pour nous écrire :**

Vallons de Haute Bretagne Communauté  
ZA Les Landes - 12, rue Blaise Pascal  
BP 88051 - 35580 Guichen  
Tél. 02 99 57 03 80 - Fax 02 99 57 37 10

## Bilan des contrôles de bon fonctionnement et bon entretien

<b>Bilan des contrôles</b>	<b>Total</b>	<b>Pourcentage</b>
Installations d'ANC recensées (= Base de données initiale)	<b>298</b>	<b>100%</b>
Installations d'ANC visitées*	<b>203</b>	<b>68,1%</b>
Installations inéligibles au contrôle* et contrôles de conception récents	<b>16 CR + 6 CFventes + 10 CC</b>	<b>8,7%</b>
Visites annulées pour divers raisons : En cours de réhabilitations, logements inhabitables, raccordés et raccordables, compteurs de champ...	<b>Non renseigné</b>	<b>/%</b>
Refus de contrôle (Annexe 1)	<b>2</b>	<b>0,7%</b>

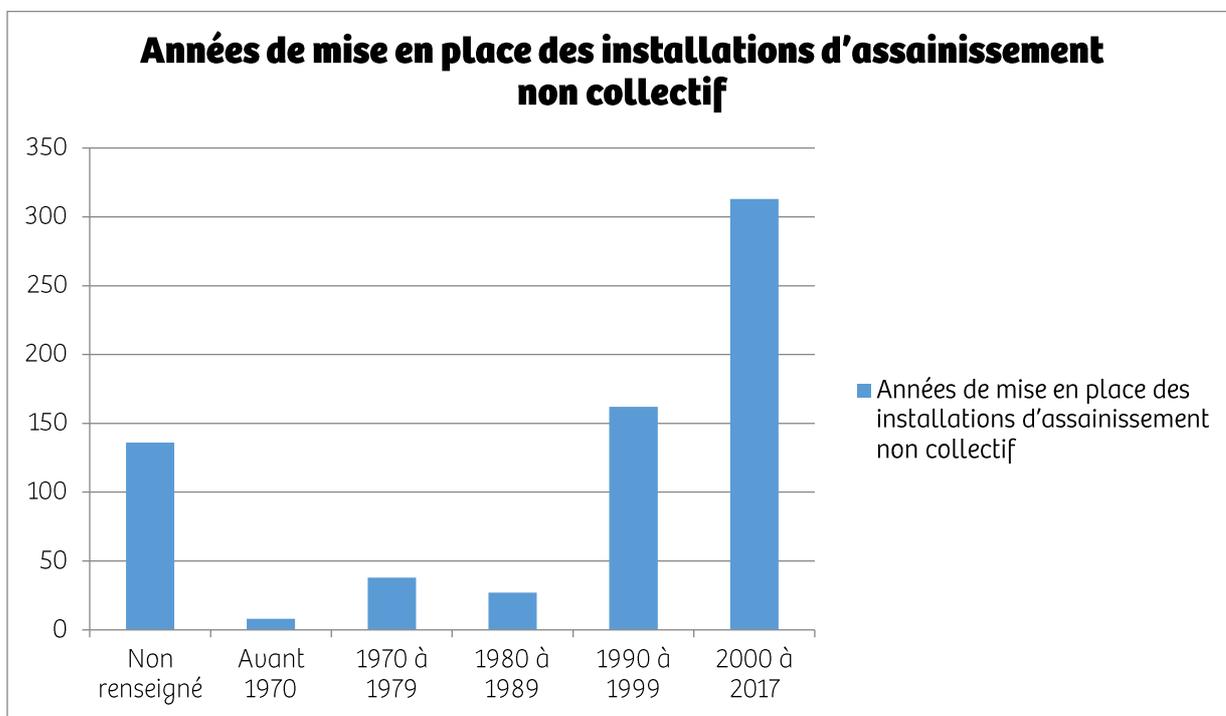
\* Les installations dont le contrôle de réalisation datant de **moins de 4 ans** ou le contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière datant de **moins de 3 ans** n'ont pas fait l'objet d'une visite.

**Pour nous écrire :**

Vallons de Haute Bretagne Communauté  
ZA Les Landes - 12, rue Blaise Pascal  
BP 88051 - 35580 Guichen  
Tél. 02 99 57 03 80 - Fax 02 99 57 37 10

## Bilan des installations d'assainissement non collectif contrôlées :

<b>Années de mise en place des installations d'assainissement non collectif</b>	
<b>Non renseigné</b>	<b>136</b>
<b>Avant 1970</b>	<b>8</b>
<b>1970 à 1979</b>	<b>38</b>
<b>1980 à 1989</b>	<b>27</b>
<b>1990 à 1999</b>	<b>43</b>
<b>2000 à 2019</b>	<b>85</b>

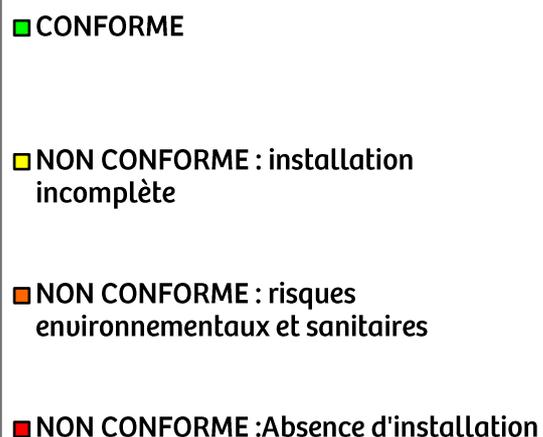
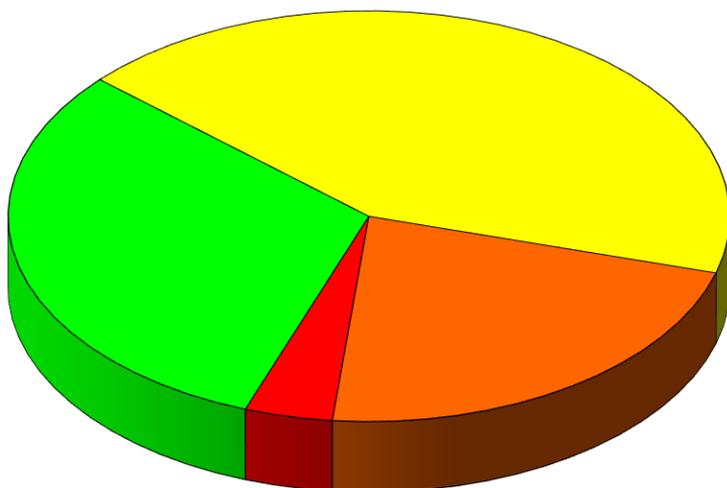


**Pour nous écrire :**

Vallons de Haute Bretagne Communauté  
ZA Les Landes - 12, rue Blaise Pascal  
BP 88051 - 35580 Guichen  
Tél. 02 99 57 03 80 - Fax 02 99 57 37 10

## Conclusion des avis donnés sur les installations d'assainissement non collectif (Annexe 2):

<b>Classement des installations d'assainissement non collectif</b>	<b>Total</b>	<b>Proportion</b>
<b>Absence de NON-CONFORMITE</b>	<b>63</b>	<b>31%</b>
<b>NON CONFORME</b> Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présente des dysfonctionnements majeurs	<b>88</b>	<b>43%</b>
<b>NON CONFORME</b> liée aux risques sanitaires, environnementaux ou sécurité des personnes	<b>45</b>	<b>22%</b>
<b>NON CONFORME</b> : Absence d'installation	<b>7</b>	<b>4%</b>



**Pour nous écrire :**

Vallons de Haute Bretagne Communauté  
ZA Les Landes - 12, rue Blaise Pascal  
BP 88051 - 35580 Guichen  
Tél. 02 99 57 03 80 - Fax 02 99 57 37 10



## **Annexe 1**

### **Dispositifs n'ayant pas pu être visités dans le cadre du contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien et facturés en pénalités financières :**

- AUBRY Franck - Villeneuve 35890 BOURG-DES-COMPTES : Résidence principale
- VERPRAET Odile - Epineu 35890 BOURG-DES-COMPTES : Résidence secondaire

**Pour nous écrire :**

Vallons de Haute Bretagne Communauté  
ZA Les Landes - 12, rue Blaise Pascal  
BP 88051 - 35580 Guichen  
Tél. 02 99 57 03 80 - Fax 02 99 57 37 10

## Annexe 2

### NON CONFORME : Absence d'installation

<u>NOMS</u>	<u>PRENOMS</u>	<u>ADRESSES DU CONTRÔLE</u>	<u>TYPE DE RESIDENCE</u>
Mme COURTILLON	YVETTE	1 VILLENEUVE 35890 BOURG-DES-COMPTES	Principale
Mme DAVID	YVETTE	3 LA MIAUDIERE 35890 BOURG-DES-COMPTES	Principale
M. VATAR	LUC	MUSSAIS CHATEAU MONT RIVE 35890 BOURG-DES-COMPTES	Principale
M. FERTILLET	DANIEL	FERME DU ROCHER 35890 BOURG-DES-COMPTES	Local professionnel + Habitation vacante
M. GALLAND	LOIC	8 LA RAVOUERE 35890 BOURG-DES-COMPTES <i>Bien vendu en 2019 - Projet de réhabilitation en 2020</i>	Principale
M. CROCQ	JOEL	2 LA PREGUERINAIS 35890 BOURG-DES-COMPTES	Principale
M. BODIN	JEAN-PHILIPPE	2 EPINEU 35890 BOURG-DES-COMPTES	Principale

**Pour nous écrire :**

Vallons de Haute Bretagne Communauté  
ZA Les Landes - 12, rue Blaise Pascal  
BP 88051 - 35580 Guichen  
Tél. 02 99 57 03 80 - Fax 02 99 57 37 10